

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 1^{er} septembre 2023 à 18h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Louis DONNET, Maire.

Date de la convocation : 25/07/2023

Présents : 8/14 M. DONNET Louis, Mme CAPELLI Aurélie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M DIJON Benoît, M. LOUCHE Robin, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent,

Absents : 6/14 : Mme COLLOMB Valérie, M. FABRE Benoît, M. FAYAD Ghassan, Mme GAFFET Muriel, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme STEEMERS Pascale

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. CROUZET André a été nommé secrétaire

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**FINANCES
Vote de l'affectation du résultat
Budget Principal 2022
correctif**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation à l'unanimité des comptes administratifs 2022 des budgets principal et annexe de l'assainissement,

Vu la nécessité de corriger une erreur matérielle,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les affectations de résultat tel que :

BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SF 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-226 603.47 €		-30 577.66 €	98 803.15 161 680.00	62 876.85 €	-194 304.28 €
FONCT	550 646.99 €	477 369.46 €	367 158.49 €	Recettes		440 436.02 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DEL2023-037

Décide d'affecter le résultat comme suit :

001

257 181.13

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	440 436.02 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		194 304.28 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		246 131.74 €
Total affecté au c/ 1068 :		194 304.28 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU		
Déficit à reporter (ligne 002)		0.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire, LOUIS DONNET